



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands événemens se préparent; je suis en *Vedette*: tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

L'an deuxième de la République Française.

Du Mardi 10 Septembre 1793,

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Masrich, le 22 Août. La chance pour les princes français est tellement changée, que le comte d'Artois reprend ses courses, et comme il a des raisons personnelles pour ne pas se présenter en Angleterre, c'est auprès du duc d'York, qu'il est allé solliciter. Chacun raisonne diversement sur ce voyage; les uns prétendent qu'il va combiner avec ce prince les moyens de faire porter la noblesse française sur le théâtre Gastonien; d'autres veulent au contraire que sa démarche n'ait pour but que d'arrêter l'esprit de conquête de la maison d'Autriche. Ce qu'il y a de certain, c'est que le duc d'York connoît seul l'individu nommé Gaston, ses moyens actuels, ses ressources pour l'avenir, et sur-tout ses plans et ses projets. Aussi étions-nous fondés à dire que l'armée de Gaston étoit sous la férule anglaise, et que ses succès seroient ou étendus ou retardés à raison de l'utilité que le cabinet de St. James voudroit en tirer. D'un autre côté, on assure qu'il y a eu une assemblée tenue à Vienne dans laquelle, entre les différens ambassadeurs des cours, on a agité la grande question du démembrement de la France. La Russie, l'Angleterre et la Prusse paroissent s'y opposer fortement, et comme il n'y a en-

core rien de décidé à cet égard, on peut prévoir d'avance que si l'Autriche s'obstine à vouloir s'approprier quelques provinces, bientôt la désunion se mettra entre les alliés. De son côté l'empereur réclame contre le partage de la Pologne, et soutient qu'il n'y a consenti que dans l'espérance de l'indemnité en France. On lui fera sûrement d'autres offres; mais rien ne peut voir remplacer dans le calcul de ses intérêts, la Lorraine sur-tout dont la maison d'Autriche ne s'est vue privée qu'avec la plus grande peine, et sur laquelle elle n'a cessé de jeter un regard jaloux.

Au reste la défiance entre les alliés est au point que l'empereur paroît aujourd'hui ralentir singulièrement sa marche guerrière. Un grand recrutement devoit se faire dans le mois d'Acût; on a donné contre-ordre. On fait même courir le bruit d'une paix prochaine, et tous les gazetiers qui le répètent, s'étudient à chercher le comment, car la France est encore loin de vouloir entendre à aucun arrangement.

Du côté de Lille, les Hollandais, inférieurs en nombre à la vérité, ont failli être totalement écrasés. Le duc d'York est venu à leur secours, et ce n'est qu'après une perte très-consi-

dérable, qu'il s'est emparé du poste de Roubaix.

FRANCE.

De Nancy, le 31 août. — Les représentans du peuple près l'armée du Rhin.

L'ennemi faisant un dernier effort pour pénétrer dans le département du Bas-Rhin, et ravager la riche et superbe plaine de l'Alsace, nous avons dû aussi faire un dernier effort pour repousser le danger imminent qui pressoit, nous avons été forcé de dévancer le décret de la convention nationale pour la levée du peuple. Le tocsin s'est déjà fait entendre dans les huit départemens qui forment les divisions du Rhin, de la Moselle; on ne peut se faire une idée de l'effort qu'il a produit; plus de 140,000 citoyens armés, disposés en bataillons, formant plusieurs compagnies de cavalerie, de grenadiers et chasseurs, de canonniers avec des canons, des munitions et des vivres pour quinze jours, sont en marche, ainsi que plusieurs administrateurs, magistrats du peuple et autres fonctionnaires publics, pour se rendre à Wissembourg, lieu de réunion de toutes les forces. Les frontières du Rhin sont couvertes de colonnes patriotiques. Rien n'égale leur ardeur et leur intrépidité. Le peuple est las de souffrir. Aujourd'hui qu'il a une constitution, qu'il est souverain et éclairé sur les conspirations, dont il a été long-tems la victime, il a résolu d'y mettre un terme, de purger la république des traîtres et des rebelles qu'elle recèle dans son sein; d'exterminer à la fois les tyrans, d'abandonner cet étrange système de modérantisme, qui épuise ses immenses ressources, et de se précipiter comme un torrent, sur la tyrannie, pour s'emparer des dépouilles de tous ses esclaves. Une partie des garnisons des villes de seconde ligne, et nombre de dépôts qui végétoient dans l'intérieur, tandis que les bras peuvent être employés si utilement sur les frontières, et qui formeront un renfort de dix à douze mille bons guerriers, volent aussi à Wissembourg, d'après nos réquisitions.

Nos collègues près l'armée du Rhin ont dû vous apprendre que l'ennemi n'avoit cessé d'attaquer les lignes de Wissembourg, depuis le 18 jusqu'au 23; qu'il avoit été repoussé vigoureusement, le 22; et le 27, battu complètement,

L'on évalue sa perte dans cette dernière journée, à près de deux mille morts et trois mille blessés.

Les citoyens du district de Wissembourg qui s'étoient levés en masse, ont partagés la gloire de nos braves frères d'armes; comme eux, ils ont volé au combat: ils se sont battus comme des lions, et ils ont fait une boucherie des autrichiens; un maire en a tué dix-sept, et un autre citoyen neuf. Ce sont des vérités que je puis attester, puisque j'étois au champ de bataille. *Signé S. LACOSTE.*

De Grignan. — La société populaire de cette ville voulant s'élever à la hauteur des circonstances a fait brûler la collection précieuse des tableaux qui ornoient la galerie du ci-devant château de Grignan, parce que parmi ces tableaux il s'en trouvoit qui représentoient nos ci-devant rois. Le portrait de M^{de} de Sévigné échappa; mais son tombeau leur a déplu parce qu'il y avoit dessus ces mots: *Marquise de...* Des gens sensés proposoient de mettre *citoyenne*; mais elle ne l'avoit jamais été, et déjà le marbre qui contenoit l'inscription est brisé. Bientôt on attaque le cercueil de plomb: ô surprise! le corps de M^{de} Sévigné, et ses vêtemens étoient parfaitement conservés; une odeur suave exhaloit. Chacun veut de ses dépouilles: on se les arrache, on se bat, et M^{de} de Sévigné et ses vêtemens ont été dispersés en mille lambeaux.

Paris. — Sur le réquisitoire du procureur de la commune, le conseil-général a ordonné hier qu'il seroit ouvert un registre au greffe de la municipalité, pour y inscrire les déclarations des citoyens qui adoptent des orphelins ou des vieillards, afin de constater d'une manière authentique ces actes honorables d'humanité.

D'après les bons témoignages, rendus en faveur du citoyen Berthelin, le conseil a rapporté son arrêté de la veille, qui excluait ce membre de son sein.

Après une discussion assez longue sur le compte du citoyen Jobert, ex-administrateur de police, qui y étoit président, et qui a prétendu qu'il n'existoit point de preuve de délit contre lui, le conseil a converti son mandat d'amener en un d'arrêt à Ste. Pélagie, et a arrêté que le procureur de la commune feroit passer les pièces au tribunal qui en doit connoître.

Les artistes de l'Opéra se sont présentés au conseil, pour dissiper les nuages dont la malveillance essaie de couvrir leur patriotisme; ils ont assuré que bien loin de s'être opposés à la représentation de pièces patriotiques, ils ont toujours fait leurs efforts pour engager les auteurs à composer des pièces favorables à la liberté et à l'égalité. Le procureur de la commune ayant observé que l'Opéra doit être encouragé, parce qu'il nourrit un grand nombre de pères de famille, et qu'il fait fleurir les arts agréables, le conseil a arrêté la mention civique de la conduite de ces artistes, leur a promis de les encourager tant qu'ils seront patriotes, et de les défendre contre les persécutions de leurs ennemis.

Il a été annoncé à cette séance que le prêtre Jacques Roux, de la section des Gravilliers, avoit été mis en état d'arrestation par ordre du comité de salut public de la convention nationale.

§ Simon et son épouse ont déclarés à la commune, qu'un jour le Bœuf ayant appelé lui Simon en particulier, lui dit, qu'il ne prenoit pas assez de mesures pour l'éducation du petit Capet, que cet enfant n'étoit pas un enfant ordinaire, qu'il falloit pour lui des soins particuliers, et que Simon lui répondit, *si je croyois qu'on en voulut faire un Louis XVII, je lui casserois le col, et je lui mangerois le cœur*; il ajouta qu'il torderoit le col à sa femme, s'il pouvoit croire qu'elle eût d'autres sentimens que ceux qu'il professoit. Le Bœuf insista vivement pour faire lire Télémaque au petit Capet.

§ On fait beaucoup d'arrestation, et on a mis les scellés chez plusieurs banquiers et chez tous les étrangers.

§ Hier la femme Drioux, des prévenus de Rouen, qui avoit reculé sa mort en déclarant qu'elle étoit grosse, a subi la peine à laquelle elle avoit été condamnée.

Le tribunal révolutionnaire a acquitté J. B. Valicourt, ci-devant noble, accusé d'avoir voulu quitter le territoire de la république.

§ Séance des Jacobins.

Un citoyen. Je viens ajouter aux dénonciations qui vous ont été faites sur les théâtres, des faits qui prouvent combien il devient nécessaire

de surveiller ce nouveau genre de contre-révolution.

On a donné dimanche dernier au théâtre du Lycée, au palais de l'Égalité, une pièce intitulée *Adèle de Sancy*. Ce n'est autre chose, pour quiconque a eu le malheur de connoître la ci-devant cour, qu'une relation des faits dont elle fut le théâtre, et de ceux que probablement on se propose d'amener bientôt. On y reconnoît visiblement les ci-devant *Monsieur* et *d'Artois*, dont le personnage n'a pas même été déguisé sous le voile d'une allégorie bien fine. On y représente, et toujours sans employer de tournure bien emblématique et sous l'air le plus intéressant, sous les rapports les plus séduisants, *Antoinette* et son fils, qui sont prisonniers dans une tour qui ressemble au Temple comme le Temple lui-même, et de crainte qu'on ne conçoive pas le but de l'ouvrage, on termine par délivrer l'auguste prisonnière et son fils, qu'on rétablit, au grand contentement de tout le monde, dans tous leurs biens, honneurs et dignités.

L'orateur qui ne veut point ajouter de réflexions à un fait qui les fait naître toutes, se borne à demander que les auteurs, acteurs et actrices, et même musiciens de ce théâtre (car, ne vous y trompez pas, ajoute-t-il, ceux-là sont du complot, qui se plaisent à racier des airs chers aux ennemis du peuple) il demande donc que tous soient arrêtés, poursuivis comme perturbateurs du repos public, et que le théâtre soit fermé.

CONVENTION NATIONALE

(Présidence du citoyen Billaud-Varennes.)

Addition à la Séance d'hier.

Les citoyens de Franconville-la-Garenne, témoignent ne vouloir plus de ce nom, qui leur rappelle le joug des seigneurs qui faisoient condamner aux galères celui qui tuoit un lapin.

Ils manifestent le désir d'entendre appeler leurs pays, *Franconville-la-libre*. (Accordé.)

Quand verrons-nous, disent les citoyens de la section de la Montagne, voire loi exécutée. Législateurs, pourquoi d'honnêtes-gens de famille patriote, ne remplacent-ils pas tous les jeunes-gens qui croissent dans des bureaux, au lieu d'aller au combat. Législateurs, donnez

l'exemple aux administrations inférieures ; et purgez vos bureaux. Gardez-vous aussi de ces hommes, qui voudroient voir élire le corps législatif. Souvenez-vous que le vaisseau n'est pas encore dans le port. Gardez-en bien les rênes.

Cette pétition est renvoyée au comité de salut public.

Le mot *révolutionnaire* effrayoit l'aristocratie de la section du Pont Neuf : cependant les sans-culottes l'ont forcée à s'y accoutumer, et ils viennent d'arrêter que la section du Pont-Neuf s'appelleroit la section *révolutionnaire*.

La convention approuve ce changement de nom, et les mesures prises par les patriotes de cette section depuis quelques jours.

Il est constaté que la France doit moins à l'Angleterre, que celle-ci ne doit à la France. Le décret qui anéantit toutes les dettes de la France pourroit bien nous amener la représaille, et nous rendre dupes. On suspend l'exécution du décret.

Séance du Lundi 9 Septembre.

Les rebelles de la Vendée ont tenté de s'opposer à la jonction de la garnison de Mayence avec l'armée des côtes de Brest, 15 mille hommes en ont donc attaqué 4 mille de la république ; mais ils ont bien payé cher leur audace, 1500 d'entre eux sont restés sur la place, nous avons perdu peu de monde, et l'armée Mayençaise est sous les murs de Nantes. Autre succès, les rebelles étoient postés dans un château au nombre de 600, le général Beysser les en a débarrassés.

Décret qui supprime toutes les écoles militaires, celle d'Auxerre néanmoins provisoirement conservée jusqu'à l'organisation définitive de l'instruction publique. Les corps administratifs sont expressément chargés de pourvoir au remplacement des instituteurs publics, qui depuis 1789 n'ont pas donné de preuve de civisme.

Décret qui règle l'uniforme de l'infanterie légère. Habit, veste, gilet, et culotte de drap bleu national. Lizeré de l'habit, veste en drap blanc, patres et paremens écarlate, doublure bleue pour l'habit, veste, gros et petits bou-

rons jaunes à la république avec le n° du bataillon, la ceffure un casque de cuir verni de couleur verte.

Une lettre du ministre de la Justice annonce que l'ex-ministre Clavière a été conduit à la conciergerie pour y être jugé par le tribunal révolutionnaire, et que l'ex-ministre le Brun est en fuite.

On autorise le ministre de la guerre à acquérir la corvette le *Brutus*, excellent voilier, et tout équipé.

La section du Panthéon français vient demander l'arrestation provisoire du ministre de la marine et de tous ses agens, jusqu'à ce que la république connoisse tous les traîtres qui ont livré le port de Toulon ; elle offre des sans-culottes pour les garder.

On a arrêté tous les banquiers et agens de change ; comme cette arrestation pourroit interrompre le service public, on décrète que les banquiers arrêtés, seront simplement gardés à vue par des sans culottes, aux frais des détenus, et do en avant lorsque l'on mettra en arrestation des fonctionnaires publics et des agens de gouvernement, le comité de sûreté générale en fera son rapport, pour que le service ne soit pas interrompu.

On fait le rapport sur la trahison de Toulon. Ferral et Jobert représentans du peuple, qui étoient à Toulon, y sont détenus par les ennemis. Ce rapport a amené un décret par lequel on déclare traîtres à la patrie, et on met hors la loi avec confiscation de leurs biens, l'amiral Trogoff, les officiers de marine, les membres des autorités de Toulon, et leurs agens, tous complices de la trahison qui a livré Toulon aux Anglais. Les anglais arrêtés en France seront très-étroitement resserrés, serviront d'otage, et repondront sur leurs têtes de la conduite de l'amiral Hood à l'égard des représentans du peuple. Tous les officiers municipaux de la commune de Brignolles seront traduits au tribunal révolutionnaire. Les proclamations de Hood seront rendues publiques. Périgny adjoint de la guerre sera mis en état d'arrestation.

On souscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N°. 3 le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 34 livres pour l'année. 18 liv. pour six mois 9 livres pour trois mois. et pour deux mois en envoyant 6 liv.